

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Discours de Madame Kanny Diallo, Ministre du
Plan et du Développement Economique, à
l'occasion de la Session budgétaire 2021 de
l'Assemblée Nationale

Conakry, le 08 décembre 2020

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des
Institutions Républicaines ;
- Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de
la République de Guinée ;
- Mesdames et Messieurs les représentants du corps
diplomatique ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des
partenaires au développement ;
- Mesdames et Messieurs les représentants de la
société civile et du secteur privé ;
- Honorables Députés ;
- Mesdames et Messieurs les hauts cadres de l'État ;
- Mesdames et Messieurs,

1. C'est pour moi à la fois, un insigne honneur et un agréable devoir, de vous présenter le volet investissement du projet de loi de finances initiale de l'année 2021. Ce volet constitue la première tranche annuelle du Programme d'Investissement Public (PIP) 2021-2023.

2. Il s'agit du premier exercice du genre, auquel je vais me livrer depuis la mise en place de la présente législature. Aussi, voudrais-je saisir cette occasion solennelle, pour vous féliciter, Honorables Députés, pour le choix porté par le peuple de Guinée, sur chacun d'entre vous, pour le représenter au sein de cette auguste Assemblée.

3. La présente session se déroule moins de deux mois après l'élection du Professeur Alpha Condé comme Président de la République, Chef de l'Etat pour la période 2020-2026. Un mandat de 6 ans au cours duquel, le Président élu, ambitionne de gouverner autrement en mettant l'accent, entre autres priorités, sur l'amélioration de la gouvernance financière, et plus particulièrement sur la redevabilité dans la gestion des affaires publiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit le budget d'investissement 2021.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

4. Le budget d'investissements 2021 a été élaboré dans un environnement marqué par la pandémie du coronavirus (COVID-19), dont les répercussions socio-économiques demeurent un défi sanitaire majeur et une menace pour le développement du pays.

5. En effet, les perturbations au niveau du commerce mondial et régional et les mesures de confinement prises par le Gouvernement pour freiner la propagation de la maladie, ont eu des effets néfastes sur l'économie guinéenne ; et partant, sur les conditions de vie des populations.

6. C'est ainsi qu'en 2020, le taux de croissance du PIB est attendu à 5,2% soit 3 points de moins que la moyenne de 8,2%, réalisée en 2016-2019, grâce à la mise en œuvre du PNDES. Il en ressortirait un recul du revenu par tête qui se situerait à 2,3% (contre 5,3% sur la période 2016-2019), reflétant la perte de bien-être subie par les ménages au cours de cette année 2020.

7. C'est dire qu'en l'absence de mesures gouvernementales appropriées, la crise sanitaire de la Covid-19, est susceptible d'annihiler les bonnes performances enregistrées dans la mise en œuvre du PNDES notamment : (i) le recul de la pauvreté dont le taux est passé de 55,2% en 2012 à 43,7% en 2019 ; et (ii) la réduction des inégalités mesurée par l'indice de Gini qui s'est établi à 0,272 en 2019 contre 0,317 en 2012.

8. Le Gouvernement a pris la mesure de l'enjeu. Et c'est pour cela, que face à cette pandémie aux issues incertaines et aux effets aussi dévastateurs, il a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19 (SNLC) pour la période 2020-2022. La SNLC est conçue pour être, à la fois : (i) le cadre fédérateur des différentes phases du Plan de Riposte Économique mis en œuvre dès avril 2020 par le Gouvernement ; (ii) le trait d'union entre le PNDES 2016- 2020 et le PNDES 2021-2025 en cours de préparation ; et (iii) l'instrument de mobilisation des ressources pour le financement du relèvement et de la résilience post-COVID.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

9. Le projet de budget d'investissements publics 2021 que nous soumettons à votre approbation prend en compte : (i) les premières orientations du Président élu ; (ii) les indications de la lettre de cadrage du Premier Ministre ; et (iii) les actions prioritaires contenues dans le Programme de Relèvement et de Résilience post-COVID adossé à la SNLC 2020-2022.

10. Sur cette base, l'enveloppe du projet de budget d'investissements s'élève à 8.799 milliards GNF dont 2.628 milliards, soit 29,87 % en ressources intérieures et 6.171 milliards, soit 70,13 % sur financement extérieur. Le budget connaît ainsi une augmentation de 28,54 % par rapport à la loi des finances rectificative 2020 qui était de 6.845 milliards GNF. Cette augmentation est due en partie à l'apport des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

11. Comme vous pouvez le constater, l'enveloppe budgétaire réservée aux investissements publics sur ressources propres de l'Etat reste en deçà des besoins grandissants des différents départements ministériels. Pour combler ce gap de financement, un effort accru de mobilisation de ressources extérieures a été consenti par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES. A cet effet, un montant de 11,37 milliards de dollars des États-Unis, a été mobilisé sur la période de 2016 à 2019, au titre des promesses de financement du groupe Consultatif de novembre 2017.

12. Les ressources intérieures sont affectées de la manière suivante :

- 1) 1.221,9 milliards GNF, soit 46,50 %, aux projets/programmes financés à 100% sur le BND ;
- 2) 556,5 milliards GNF, soit 21,18 %, pour les contreparties des projets sur financement extérieur ;
- 3) 829,0 milliards, soit 31,54 % en faveur des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS) ;
- 4) 20,6 milliards, soit 0,78 % pour le Fonds de contrats de désendettement et de développement (C2D).

13. Les Budgets d'Affectation Spéciale concernent :

- 1) le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECOM), pour un montant de 426 milliards GNF destiné au développement de la zone spéciale de Conakry et de ses cinq communes ;
- 2) l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), avec une dotation de 352 milliards GNF destinée au financement de plans annuels d'investissement des communes rurales et urbaines sur l'ensemble du pays ;
- 3) le Registre Social Unifié (RSU), doté d'un montant de 51 milliards GNF, à l'effet de mettre en place un système d'enregistrement et de suivi des bénéficiaires de programmes d'aide sociale pour plus d'efficacité et d'efficience des programmes de lutte contre la pauvreté.

14. Deux autres actions importantes seront poursuivies en 2021. Il s'agit :

- 1) du programme de renforcement de la protection sociale des couches vulnérables par le biais de l'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), pour 40 milliards GNF ; et
- 2) de la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Intérieures (MAMRI) pour 20 milliards GNF.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

15. En termes de répartition sectorielle, le secteur de l'Administration générale, avec une dotation de 1.560,9 milliards, absorbe plus de la moitié du budget d'investissement sur ressources propres, soit 59,4 %. Cette situation souligne l'importance que Monsieur le Président de la République accorde au partage de la prospérité à l'ensemble des populations, à travers le financement de l'ANIES, de l'ANAFIC et du FODECOM.

16. L'enveloppe globale pour le secteur des infrastructures s'élève à 537,8 milliards GNF. Ce secteur est le mieux doté après celui de l'Administration générale, soit 20,46 % de l'enveloppe globale allouée aux dépenses d'investissements publics sur ressources intérieures. L'essentiel des crédits de ce secteur sont destinés au sous-secteur des travaux publics, qui absorbe 85,5%.

17. Les projets prioritaires bénéficiaires de cette allocation sont les suivants :

- 1) le projet de réhabilitation des routes préfectorales et communautaires ;
- 2) le projet de construction de la voirie urbaine de Lola et Beyla ;
- 3) le projet de construction de la route Kankan-Kérouané ;
- 4) le projet de réhabilitation de la voirie de Conakry ;
- 5) le projet de construction de la voirie urbaine de Dalaba et Pita ;
- 6) le projet de bitumage de la voirie de Kindia ;
- 7) le projet de construction de la route PK 53 Kissidougou- Kondébadou ;
- 8) le projet de construction de la route Boké-Québo ; et

9) le projet de construction de la route Boké-Gaoual.

18. Les allocations faites en faveur du secteur Mines-industrie-Eau-Energie se chiffrent à 177,8 milliards GNF, dont 40,8% soit 72,6 milliards GNF sont affectés au sous-secteur de l'énergie. Les projets bénéficiaires de cette allocation sont, entre autres :

- 1) le programme de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (phase 2) ;
- 2) le projet d'aménagement hydroélectrique de Sambagalou ;
- 3) le projet d'aménagement du barrage Fomi ; et
- 4) le projet Energie-Guinée Donkéya

19. S'agissant toujours de la répartition sectorielle, il est important de souligner que :

- 1) les prévisions budgétaires du secteur de développement rural s'élèvent à 109,4 milliards GNF dont 61,2 milliards, soit 56% destinés à l'agriculture. Les enveloppes destinées à l'élevage et la pêche restent très limitées en l'absence de grands projets porteurs dans ces secteurs et de l'appui des bailleurs de fonds ;
- 2) l'importance de l'allocation budgétaire du sous-secteur de l'agriculture traduit la volonté de l'Etat

d'assurer la sécurité alimentaire tout en réduisant les importations de céréales, par :

(i) l'amélioration des rendements et la diversification de la production agricole ; (ii) l'aménagement de plaines et de nouveaux bas-fonds ; (iii) la fourniture des intrants agricoles ; (iv) la construction de pistes rurales pour désenclaver les zones de production et faciliter l'accès des paysans aux marchés ; et (v) la promotion de nouveaux projets visant l'agriculture familiale, la transformation agricole, l'horticulture, etc.

20. Pour le Secteur social, le niveau d'allocation se chiffre à 242 milliards, soit 9,2 % de l'enveloppe globale des ressources intérieures.

- 1) Le budget de la santé rapporté à l'enveloppe du secteur, hors taxes, représente 18 %. Les crédits sont destinés à la réalisation des infrastructures sanitaires, aux équipements et aux programmes de lutte contre certaines épidémies et la Covid-19 ;
- 2) L'éducation bénéficie d'une attention particulière avec une dotation de 84,3 milliards GNF, soit 34,84 % de l'enveloppe du secteur social ;

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

21. Je saisis cette occasion pour remercier la Représentation Nationale pour le soutien constant que vous ne cessez d'apporter au Gouvernement à travers vos conseils, orientations et critiques constructives. Je voudrais également, magnifier la diligence avec laquelle vous avez toujours adopté les différentes conventions de financement et de partenariat pour les projets et programmes de développement.

22. Je reste convaincue que la collaboration fructueuse entre l'Assemblée Nationale et le Ministère du Plan et du Développement Economique, se renforcera tout au long de votre mandature.

Je vous remercie.